

AFRISTAT
Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

PREMIERE REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
(N'Djamena, le 18 avril 1996)

RELEVÉ DE DECISIONS

La première réunion du Conseil des Ministres d'AFRISTAT s'est tenue le 18 avril 1996 A N'Djamena (République du Tchad).

Les Etats membres suivants y ont participé: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, C8te d'Ivoire, Gabon, Guinde Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Après l'adoption de son ordre du jour et des procédures pour le déroulement de sa première réunion, le Conseil a élu Monsieur Soumaïla CISSE, Ministre des Finances et du Commerce du Mali, Président pour un mandat de deux ans.

Le Conseil a entendu le rapport d'activités de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général, ainsi que le relevé de conclusions de la première réunion du Comité de Direction, présenté par Monsieur Joseph TEDOU, Président du Comité.

A l'issue de ses délibérations, le Conseil des Ministres a adopté A l'unanimité le présent relevé de décisions.

1. Concernant le rapport d'activités présenté par le Directeur Général :

Le Conseil approuve le rapport d'activités présenté par le Directeur Général et félicite l'équipe de direction pour les progrès réalisés dans la mise en place de l'Observatoire.

2. Concernant l'état d'avancement des procédures de ratification du Traité portant création d'AFRISTAT :

Le Conseil lance un appel pressant aux Etats signataires qui n'ont pas encore entamé ou achevé les procédures de ratification pour qu'ils le fassent le plus tôt possible avec pour objectif le dépôt auprès du gouvernement malien, des instruments de ratification de l'ensemble des Etats avant le 31 décembre 1996.

3. Concernant le financement d'AFRISTAT :

Le Conseil invite les Etats membres à verser le plus tôt possible leur quote part du capital du Fonds AFRISTAT, soit la somme de 132,145 millions de F CFA au plus tard le 31 janvier 1997.

Le Conseil remercie la France pour les efforts financiers importants consentis en faveur d'AFRISTAT.

Le Conseil lance un appel aux autres bailleurs de fonds, notamment l'Union Européenne, pour qu'ils participent au financement des activités d'AFRISTAT.

4. Concernant la mise en place des organes DAFPISTA T et l'approbation des textes prévus par le Traité :

Le Conseil décide de tenir une réunion extraordinaire en avril 1997 pour l'approbation de son règlement intérieur et du statut du personnel de la Direction Générale ainsi que pour la nomination du Directeur Général Adjoint.

Enfui, le Conseil adresse ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple tchadiens pour la qualité de leur accueil ainsi que pour les facilités mises à sa disposition.

Fait à N'Djaména le 18 avril 1996

Pour le Conseil des Ministres

Le Président

Soumaïla CISSE